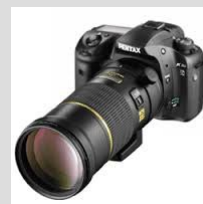




FOCUS



F é v r i e r 2 0 2 0

2 / 2 0 2 0

e-mail : fo.drifip44@dgfip.finances.gouv.fr

CTR DU 31 JANVIER 2020

UNE PORTE OUVERTE VITE REFERMÉE : QUAND LE NATUREL REVIENT AU GALOP

Si à **FO DGFIP**, nous pouvons penser après le CTR du mois de décembre qu'enfin quelque chose avait changé en matière de dialogue social à la DGFIP, nous sommes, fin janvier, restés sur notre faim.

En effet, le 20 décembre, nos échanges avaient abouti à une proposition inédite de la part de l'administration : convoquer un CTR en janvier dont l'ordre du jour comporterait en matière de missions, de moyens et de règles de gestion, les points que les représentants des personnels souhaiteraient aborder n'était pas arrivé depuis une éternité !

Ces premières discussions devaient en principe déboucher sur un calendrier de groupes de travail suivi d'un CTR conclusif.

En comparaison des réunions dont l'unique objectif était de nous exposer un projet déjà ficelé sans possibilité de réelles discussions et malgré des mois de blocages, nous avons considéré que, dans l'intérêt des personnels, cette proposition méritait notre attention.

De plus, sans doute en gage de bonne volonté, l'administration avait souscrit à notre demande de report du point de l'ordre du jour concernant la fermeture de l'ESI d'Ajaccio à un CTR ultérieur.

Après les déclarations liminaires, le Directeur Général, président de séance, semblait être dans des dispositions propices à un véritable échange.

MISSION TOPOGRAPHIQUE DU CADASTRE : UNE DGFIP MAÎTRESSE DE SON AVENIR ?

Ainsi, devant nos questions sur le retrait de l'ordre du jour du rapport sur l'avenir de la mission topographique du cadastre, il est revenu sur le bloc foncier en général pour déclarer qu'il n'entrait pas dans sa stratégie de

l'externaliser et que nous resterions « maîtres de notre avenir sur cette mission ».

Toutefois, la question du maintien d'un relevé du bâti à la DGFIP est bien posée. Il s'agirait de bâtir un système

d'information commun permettant de travailler côté IGN et côté cadastre.

L'ensemble du sujet étant renvoyé à une date ultérieure, nous avons insisté pour être destinataires du rapport avant.

Dans la mesure où nous avons

été auditionnés dans le cadre de son élaboration cela ne relève pas d'une demande exorbitante. Nous devrions obtenir satisfaction au moins sur ce point.



RESPONSABILITÉ PERSONNELLE ET PÉCUNIAIRE : 2 RAPPORTS POUR LE PRIX D'1 !

Sur les questions relatives à la mission responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable et séparation ordonnateur comptable confiée par le Ministre au Directeur Général de Pôle Emploi, il nous a livré, à ce stade, les réflexions suivantes :

✗ Il n'existe pas une mais deux missions, la deuxième étant davantage centrée sur des comparaisons avec les systèmes en vigueur dans d'autres pays de l'OCDE. Nous le savions déjà, donc rien de bien nouveau en termes d'information.

✗ A côté, la DGFIP a commencé à travailler avec la Cour des Comptes afin de parvenir à un diagnostic partagé.

✗ Il est de ceux qui pensent que certaines jurisprudences en la matière sont absurdes notamment s'agissant du débet sans préjudice.

✗ Aucun des deux missionnés ne remet en cause le fait que les fonctions de décideur et de payeur doivent demeurer séparées.

Nous avons exprimé le souhait d'être destinataires du rapport afin de préparer la discussion que nous aurons « le moment venu » pour citer les propos du Directeur Général.

A ce stade, et sans procès d'intention, quand autant de personnes travaillent sur un même sujet, c'est qu'en général le destinataire des travaux cherche à éviter d'être enfermé dans des conclusions uniques. **FO DGFIP** défendra le moment venu les positions rappelés en liminaires de ce CTR.

LE SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE ASSOMBRIT L'AVENIR DU SRE !

Dans le cadre du projet de régime universel des retraites, seul le devenir du SRE (Service des retraites de l'État) et sa potentielle transformation en établissement public ont été évoqués.

Le Directeur Général a déclaré n'être pas certain du moment où il faudrait discuter pour anticiper les évolutions mais qu'il fallait se mettre en situation de le faire.

Il est certain que si d'aventure, le Gouvernement entendait l'opposition majoritaire dans l'opinion publique et décidait de retirer son projet et d'améliorer l'existant, la question ne se poserait pas.

Enfin, s'agissant du futur contrat d'objectif¹ et de moyen, sa signature serait imminente et il devrait contenir des contre parties pour les personnels. Le Directeur Général a d'ailleurs utilisé son contenu potentiel et sans entrer dans le détail dès lors que la discussion s'est quelque peu envenimée. Il pensait ainsi nous amener à rester discuter tranquillement après nous avoir fait avaler la fermeture de l'établissement informatique d'Ajaccio comme s'il ne s'était rien passé.

ESI D'AJACCIO : NUL NE PEUT SE PRÉVALOIR DE SES PROPRES TURPITUDES!

C'est en effet à partir du moment où nous avons abordé le sujet de la fermeture de l'établissement informatique d'Ajaccio que l'ambiance s'est quelque peu dégradée.

Le traitement de ce dossier est emblématique d'un dialogue en panne où les instances représentatives des personnels ne sont consultées que pour entériner des décisions déjà prises. Malgré les arguments que nous avons développés y compris sur la portée symbolique de la fermeture de cet établissement, la Corse devenant

1- Depuis plusieurs mois, la signature d'un contrat d'objectifs et de moyens avec la Direction du budget a été évoquée à de multiples reprises. C'est un sujet important sur lequel **FO** demande des informations tant sur ce qui est proposé in fine que sur ce qui a été demandé et négocié s'agissant de contreparties visibles et concrètes pour les personnels au regard des efforts accomplis.

la seule région sans ESI, l'administration a maintenu sa volonté de fermeture. Pourtant, notre expert venu spécialement d'Ajaccio est largement revenu sur l'historique et a successivement évoqué : l'absence d'encadrement pendant trop longtemps, des formations ne répondant pas aux attentes et surtout ignorant les pré-requis nécessaires et enfin une situation de pourrissement volontaire.

Aujourd'hui, l'administration se prévaut de ses propres turpitudes et fait payer à l'ensemble des agents concernés ce qu'elle n'a pas osé dire ou faire au moment opportun. L'habillage punitif de cette décision n'est pas acceptable et il est trop facile de dire aujourd'hui que la fermeture demeure la seule solution compte tenu des capacités des agents en cause en matière de développement d'application.

De surcroît, cette décision ne tient aucun compte de l'insularité et des spécificités corses et sera à n'en pas douter interprétée par les édiles locaux comme un nouveau recul du service public republicain.

Pour **FO DGFIP**, la solution consistant à laisser volontairement les choses se dégrader et à s'appuyer ensuite sur une situation créée de toutes pièces pour justifier la décision de fermeture constitue assurément la méthode imparable pour réduire les implantations. Suite au vote contre unanime des représentants des personnels, ce dossier sera à nouveau présenté lors d'un prochain CTR, a priori le 11 février prochain.

A ce stade des discussions, nous avons quitté la séance considérant que sur le fond rien n'avait vraiment changé.

Que penser en effet d'une Direction Générale arc-boutée sur une décision aux effets mineurs en termes d'efficacité et dont les dommages collatéraux y compris politiques ne sont pas mesurables ?

D'autant que sur le sujet, la seule urgence du point de vue de la Direction générale réside dans 7 suppressions d'emplois maintenant ou plus tard. Nous demandons juste à l'administration de se donner le temps de la réflexion à la portée de cette fermeture dans un contexte local particulier.

En conséquence, les autres sujets et notamment les conséquences des dispositions de la Loi de transformation de la Fonction Publique ou encore le contenu du contrat d'objectifs et de moyens seront examinés le 11 février.

FO DGFIP44 : retrouvez-nous sur 